

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DORE-L'ÉGLISE Séance du 23 janvier 2026

OBJET : DETR 2026 - Glissement de terrain « Verdelet »

N° D202601

Nomenclature « Actes » : autres domaines de compétences

Suite aux deux glissements de terrains successifs sur le contrefort sud de la vallée de la Dore en direction du hameau de Verdelet privant ce dernier de sa voie d'accès, Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la nécessité de procéder aux travaux suivants :

- le terrassement pour confortement du talus et élargissement,
- l'enrochement en pied de berge de la rivière,
- le décaissement et la réfection de la voirie.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 66 038,55 € HT.

Ce projet peut prétendre au concours financier de l'État dans le cadre du dispositif DETR 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ↳ **décide** d'entreprendre les travaux sus cités pour un montant estimatif de 66 038,55 €uros,
- ↳ **sollicite** le concours financier de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR 2026,
- ↳ **approuve** le plan de financement annexé,
- ↳ **charge** Monsieur le Maire de toute formalité utile.

OBJET : FIC 2026 - Rénovation thermique de l'école

N° D202602

Nomenclature « Actes » : autres domaines de compétences

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la nécessité de procéder à la rénovation thermique de l'école de Dore-l'Église. Les travaux envisagés comprennent :

- le remplacement des menuiseries extérieures (90 332,00 € HT),
- la reprise des embrasures des fenêtres (7 719,80 € HT),
- la pose de récepteurs connectés pour le pilotage à distance des radiateurs (2 981,22 € HT),
- la maîtrise d'œuvre (9 150,00 € HT).

pour un montant estimatif global de travaux de 110 183,02 € HT.

Dans le cadre du dispositif FIC 2026, cette opération peut prétendre à une aide de 40 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ↳ **décide** de procéder à la réalisation des travaux indiqués ci-dessus,
- ↳ **adopte** la nature et le montant estimatif des travaux de cette opération de 110 183,02 €uros,
- ↳ **sollicite** le concours financier du Département dans le cadre du programme FIC 2026,
- ↳ **approuve** le plan de financement annexé,
- ↳ **charge** Monsieur le Maire de toute formalité utile.

OBJET : FIC 2026 - Voirie (chemin communal de Dore-l'Église à Collanges)

N° D202603

Nomenclature « Actes » : autres domaines de compétences

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'entreprendre la réfection de la voirie du chemin communal de Dore-l'Église menant à Collanges. L'opération consisterait à réaliser un revêtement en enduit bicouche basaltique.

Le coût d'opération peut être estimé à 29 900,00 €uros HT.

Dans le cadre du dispositif FIC 2026, cette opération peut prétendre à une aide de 40 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ↳ **décide** de procéder à la réalisation des travaux indiqués ci-dessus,
- ↳ **adopte** la nature et le montant estimatif des travaux de cette opération de 29 900,00 €uros,
- ↳ **sollicite** le concours financier du Département dans le cadre du programme FIC 2026,
- ↳ **approuve** le plan de financement annexé,
- ↳ **charge** Monsieur le Maire de toute formalité utile.

OBJET : Subvention exceptionnelle APE (Groupe scolaire publique Craponne-sur-Arzon)

N° D202604

Nomenclature « Actes » : subventions

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves du Groupe scolaire publique de Craponne-sur-Arzon afin de les accompagner financièrement dans leurs projets.

Considérant que 2 élèves résidants à Dore-l'Église sont scolarisés à Craponne-sur-Arzon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ↳ **décide** d'allouer une subvention d'un montant de 100,00 € (50,00 € par enfant) à l'APE du Groupe scolaire publique de Craponne-sur-Arzon,
- ↳ **charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente décision.

OBJET : Subvention exceptionnelle Amicale Laïque (Séjour pédagogique)

N° D202605

Nomenclature « Actes » : subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école de Dore-l'Église souhaite effectuer un séjour pédagogique en Ardèche (07) pour les élèves du CP au CM2.

Afin de réduire le coût de ce projet pour les 36 élèves concernés, l'Amicale Laïque sollicite une participation financière de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ↳ **décide** d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 160,00 € (soit 60,00 € par enfant) à l'Amicale Laïque de l'École de Dore-l'Église,
- ↳ **charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente décision.

OBJET : Ouverture Ligne de Trésorerie (100 000,00 €)

N° D202606

Nomenclature « Actes » : décision budgétaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'avoir recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Le montant de cette ligne de trésorerie serait de : **100 000,00 €** pour une durée de 12 mois.

La proposition de la **Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin** semble la plus intéressante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

✚ **Décide** d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000,00 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : Taux fixe 2,75 %
- Frais de dossier : 0,10 %
- Commission de non-utilisation : 0,20 %
- Paiement des intérêts mensuel par débit d'office

✚ **Autorise** Monsieur le Maire à contractualiser la présente décision auprès de l'organisme bancaire sus cité,

(Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, publié le 23/01/2026).

OBJET : Cession d'une parcelle communale (ZX 89, Le Vernet)

N° D202607

Nomenclature « Actes » : autres domaines de compétences

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de M. Raphaël WALLON concernant une cession de la parcelle cadastrée ZX 89 (Le Vernet, 2 184 m²) appartenant à la Commune de Dore-l'Église.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Considérant la recevabilité de cette demande,

✚ **donne son accord** pour la cession de la parcelle sus-indiquée à M. Raphaël WALLON,

✚ **fixe** le prix de cession à 800,00 € (Huit cent euros),

✚ **confie** à l'office notarial SAURET à Ambert la rédaction de l'acte,

✚ **charge** Monsieur le Maire de toutes formalités utiles.

OBJET : Actualisation de la prestation - Voirie communale « Périssanges »

N° D202608

Nomenclature « Actes » : autres domaines de compétences

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions de réalisation de l'opération de voirie en desserte du hameau de Périssanges. Il s'avère que le déroulement du chantier a nécessité un complément de prestation par rapport au devis initial générant une augmentation des quantitatifs.

Le montant du devis initial de la SAS CHEVALIER s'élevait à 99 711,00 € HT.

Le coût définitif d'opération est de 108 636,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

✚ **prend acte** de cet aléa de chantier,

- ⇒ **accepte** le surcoût qui porte le montant de l'opération à 108 636,00 €uros HT,
- ⇒ **charge** Monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

OBJET : Actualisation de la prestation - Glissement de terrain « Verdelet »

N° D202609

Nomenclature « Actes » : autres domaines de compétences

Suite à un second glissement de terrain, Monsieur le Maire indique à l'assemblée les modifications d'exécution de l'opération de remise en état des effondrements survenu à proximité du hameau de Verdelet. Cet aléa nécessite un complément de prestation par rapport au devis initial.

Le montant du devis initial de la SAS Yves PORTAL s'élevait à 66 038,55 €uros HT.
Le coût définitif d'opération est de 68 908,55 €uros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ⇒ **prend acte** de cet aléa de chantier,
- ⇒ **accepte** le surcoût qui porte le montant de l'opération à 68 908,55 €uros HT,
- ⇒ **charge** Monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les dits jour, mois et an que ci-dessus,